

# Chronique de l'Union patronale suisse

## Neuvième partie: de 1989 à 1992

### 1989

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de la nouvelle législation sur les licenciements.

Peu après cette mise en vigueur, l'Union centrale avertit: «Convaincue qu'une *protection excessive contre les licenciements* est un instrument indésirable susceptible de figer des structures économiques dépassées, l'Union patronale combattra dès le départ les exigences exagérées formulées à ce titre.» Elle voit dans la nouvelle loi «une matière juridique complexe, peu prévisible et d'application problématique». Dès l'été 1988, l'Union centrale lance une campagne d'information destinée à familiariser ses associations membres et leurs entreprises aux modifications et nouveautés concernant ce domaine.

L'Union centrale observe les contours de *l'Union européenne* en devenir. Elle ne voit pas dans cette construction uniquement une intégration économique. Son objectif, souligne-t-elle, est celui de l'unité politique, «avec un gouvernement européen, un parlement européen et un ordre juridique commun». A cela s'ajoute que la Communauté européenne «n'est disposée à entamer des négociations globales qu'avec les Etats de l'AELE dans leur ensemble». Or, à ce propos, l'Union centrale rappelle avec force cette réalité: «au cours de l'Histoire, souvent notre pays a suivi sa propre voie. Le partenariat social, par exemple, fondé sur l'accord de paix du travail de 1937, est une réponse spécifiquement helvétique aux conflits d'intérêts entre employeurs et travailleurs».

Bref, le centralisme sociopolitique «ainsi que les conventions paneuropéennes en matière de conditions de travail, de droits sociaux, de participation, etc., qui lieraient aussi la Suisse, sont contraires au principe de la décentralisation qui caractérise notre système politique».

### 1990

L'Union centrale observe des signes annonciateurs d'un «*fléchissement de l'élan conjoncturel*». Milieux politiques et syndicats ne les prennent cependant «pas en considération». Sur cet arrière-plan, l'Union centrale signale «des revendications salariales à deux chiffres», «l'interdiction du travail de nuit pour les femmes dans l'industrie», ainsi «qu'une politique des étrangers de type nationaliste accrochée à une approche quantitative».

Préoccupée, l'Union centrale note aussi que «presque toutes les branches des assurances sociales» sont en révision et qu'il faut

s'attendre à des surcroûts de charges avec «l'introduction de régimes d'assurance obligatoire de vaste portée. Le patronat, ajoute-t-elle, respecte la nécessité d'assurer convenablement les besoins existentiels de tous les membres de notre communauté». Toutefois «la politique sociale n'est pas suffisamment efficiente. Là aussi, trop de moyens sont distribués par saupoudrage, même là où aucun besoin urgent n'existe», estime l'Union centrale.

On ressent le ralentissement de la croissance «par l'effet de pénuries toujours plus aigues sur le *marché du travail*, tant sur les plans quantitatif que qualitatif». L'Union centrale relève que jusqu'au deuxième trimestre, 55,6% des entreprises ont annoncé une pénurie de travailleurs qualifiés, non seulement dans le secteur industriel, mais dans celui des services également. Elle mentionne en particulier le secteur bancaire, où 76,3% des établissements font état d'une pénurie, l'industrie métallurgique (64,4% des entreprises), l'industrie des machines et des véhicules à moteur (63,5%), ainsi que l'hôtellerie/restauration (62,4%).

«En Suisse aussi, la tendance à la réduction des *horaires de travail* suit son cours», observe l'Union centrale. La durée hebdomadaire a reculé à 42,3 heures en moyenne. Certaines branches en sont déjà à 40 heures. Avec la renégociation des contrats collectifs de travail se dessine «la tendance à la cinquième semaines de vacances généralisée». Pour lutter contre les «tendances au nivellement», l'Union centrale réclame pour la énième fois comme condition préalable à une hausse de la productivité, une «flexibilité globale des conditions de travail et la création d'espaces juridiques de liberté correspondants».

La *Commission fédérale des étrangers* (CFE) jette un coup d'œil rétrospectif sur «20 années d'activité réussie au service de l'intégration des étrangers». Elle a été «un lien avec les autorités fédérales comme avec les associations d'étrangers», souligne l'Union centrale. Eu égard aux nouveaux défis qui s'annoncent, celle-ci plaide pour «une revalorisation en personnel et financière de la CFE».

Dans sa prise de position du 31 mars, l'Union centrale considère l'avant-projet de révision partielle de la *loi sur le travail* comme «un pas dans la bonne direction». Elle exhorte le Conseil fédéral à lever l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie.

### 1991

Le 22 octobre, les ministres des affaires étrangères de la CE et de l'AELE s'entendent sur la création d'un Espace Economique Européen (EEE) commun. Les douze Etats membres de la CE et les sept

Photo: Parlement européen

de l'AELE formeront dès le 1<sup>er</sup> janvier 1993 la plus grande zone économique du monde.

L'économie suisse glisse dans la récession. Le nombre de chômeurs grimpe de 15 980 (1990) à 35 065. A 6,8%, le taux d'inflation intérieur atteint son niveau le plus élevé depuis 10 ans.

L'Union centrale nuance son propos à l'égard du *marché intérieur européen* qui se dessine: «La Suisse appartient à l'Europe et ne peut s'isoler.» C'est pourquoi l'intégration de la Suisse à la Communauté européenne est «inévitabile à long terme». Il faut donc qu'elle «cherche sa place en toute liberté dans le processus d'intégration, car il faut prendre en compte non seulement les aspects économiques, mais également politiques, culturels et sociaux de cette intégration». Les milieux patronaux regrettent que la «dimension sociale» de ces efforts d'intégration soit aménagée de manière centralisée et dans un esprit interventionniste (...), mais restent convaincus dans leur majorité que, dans le cadre de l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE), ces obstacles pourront être compensés». La Suisse peut surmonter ces enjeux «si tout le monde – autorités, parlement, économie et société, employeurs et employés – fait sa part de l'effort».

L'Union centrale critique une «appréciation défailante ou délibérément faussée de la situation économique, des forces conjoncturelles et de la capacité concurrentielle de notre pays». Les signes d'une *récession* à venir sont occultés ou niés. Et l'Union centrale, à cet égard, de signaler très concrètement les «nombreuses revendications des syndicats, les augmentations de dépenses des autorités, les majorations de subventions votées par les parlements, ainsi que les «niveaux records peu reluisants» atteints par les déficits budgétaires de la Confédération, des cantons et des communes.

L'Union centrale observe également un développement dangereux dans le *domaine du travail et du social*: «Les employeurs», écrit-elle, «sont toujours plus confrontés à de nouvelles réglementations dont on peine souvent à comprendre la finalité.» Plus loin: «On légifère de plus en plus sur les rapports de travail et sociaux. Ainsi les partenaires sociaux ne sont plus en situation d'agir automatiquement et indépendamment des autorités et du monde politique.» Le partenariat social ne doit plus être considéré comme «un appendice législatif». Le patronat rejette aussi catégoriquement l'idée «de mener des négociations entre partenaires sociaux sur un plan européen et de conclure des contrats collectifs de travail à cette échelle entre associations européennes d'employeurs et syndicats».



L'Union centrale qui s'était prononcée «unanimement» en faveur des accords sur l'EEE, regrette le vote populaire négatif du 6 décembre 1992.

«La Suisse a besoin d'une politique claire de consolidation économique», affirme l'Union centrale. A cet égard, «l'amélioration de la capacité concurrentielle des entreprises figure au premier plan, tout comme le retour au marché et à la concurrence, à l'acceptation du risque et à la performance». L'Etat doit «s'abstenir de toute intervention pouvant compliquer l'adaptation des entreprises aux exigences de l'époque actuelle».

Pointant du doigt l'effondrement de *l'économie étatique* des anciens pays communistes, l'Union centrale souligne: «L'échec de l'économie planifiée ne peut plus être occulté. Malgré cette évidence, l'extrême gauche helvétique reste idéologiquement vissée à son dogme marxiste-léniniste. Elle ambitionne toujours une mainmise de l'Etat sur l'économie et tente de réduire le plus possible la liberté et la marge de manoeuvre des entreprises.» Par anticipation, l'Union centrale exhorte l'économie à jouer un rôle actif dans la transition des pays de l'Est vers *l'économie de marché*, «non pas à l'aide de fournitures ou de crédits à la consommation, mais par

des efforts de formation, des investissements et des relations économiques basées sur le long terme».

En Suisse, environ 27% des personnes actives sont d'origine étrangère. L'Union centrale juge cette situation en termes positifs: «La Suisse a grandement besoin de *main-d'œuvre étrangère*.» Toutefois, l'offre de travail optimale est «compliquée par des restrictions au chapitre des étrangers, justifiées par des considérations de politique structurelle et régionale». A maintes reprises, l'Union centrale prône une «nouvelle politique suisse des étrangers» et la «nécessité de définir en priorité une politique des étrangers euro-compatible». Concrètement, elle entend par là une «ouverture par étapes et, finalement, la liberté de circulation par rapport aux pays de la CE et de l'AELE, en même temps «qu'une politique de délimitation cohérente vis-à-vis des autres pays». L'Union centrale soutient le «modèle des trois cercles»; à savoir, 1: les «régions de recrutement traditionnelles»; 2: les Etats «où nous voulons notamment embaucher des collaborateurs hautement qualifiés, p. ex. les Etats-Unis et le Canada»; 3: «des pays où l'on ne recrute en principe pas», exception faite «des séjours temporaires de formation destinés à des personnes très qualifiées». L'Union centrale insiste aussi sur «une stricte démarcation entre politique d'asile et politique des étrangers».

«En Suisse aussi, la tendance à la réduction des *heures de travail* se poursuit», observe l'Union centrale. Selon les statistiques de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFI-AMT), la durée hebdomadaire de travail a reculé de 42,4 heures en 1989 à 42,2 heures en 1990 et à 42,1 heures durant l'année en cours (1991). L'Union centrale signale que la durée annuelle de travail tend aussi «à baisser de plus en plus suite à l'allongement des vacances». «On est fondé à penser qu'une réduction ultérieure aurait pour conséquence l'impossibilité pour certaines entreprises de maintenir ou de créer des postes de travail», avertit l'Union centrale.

Pour l'Union centrale, les *conventions collectives de travail*, qui limitent la flexibilité et affectent la compétitivité, ne doivent pas, à l'avenir, être mises en cause dans leur principe mais bien dans leur contenu et leur forme. Ils menacent de «dégénérer» en raison du «rituel périodique de l'échange de l'obligation de paix du travail contre des concessions matérielles, notamment en matière de salaires et de durée du travail». Cependant, l'Union centrale est d'avis «que le dialogue organisé est nécessaire entre employeurs et salariés sur le plan associatif». Elle est donc opposée «au *retrait d'entreprises* de leur association de branche, partant des conventions collectives». Elle réprouve cette «désolidarisation insidieuse

du côté patronal». «Ceux qui veulent faire leur propre politique patronale rencontreront très vite de gros obstacles. Les entreprises qui veulent simplement s'économiser une cotisation d'association car elles n'ont pas un «retour sur investissement» immédiat en espèces sonnantes et trébuchantes se désolidarisent en fait de leur branche d'activité.»

Le Conseil fédéral adopte trois projets de loi à l'appui d'une révision totale de *l'assurance-maladie*, prend position sur l'initiative du PS et de l'USS sur l'assurance-maladie et présente un arrêté urgent limité à fin 1994 et comportant des mesures contre la hausse des tarifs et la «désolidarisation» dans ce domaine. L'Union centrale considère la proposition de l'administration fédérale uniquement comme «une base de discussion, mais pas comme une proposition judicieuse»; elle voit dans cet arrêté urgent «une réaction de panique allant dans la mauvaise direction», car «on ne peut pas guérir un système de santé malade à coup d'arrêtés fédéraux urgents».

## 1992

[Le nombre de chômeurs grimpe à 82 429.](#)

[Le 2 mai, l'accord sur l'EEE est signé par les représentants des gouvernements concernés.](#)

[Le 26 mai, le Conseil fédéral dépose la demande d'adhésion de la Suisse à la CE.](#)

[Le 6 décembre, l'adhésion de la Suisse à l'Espace Economique Européen est rejetée par le peuple et les cantons. Le Conseil fédéral et le Parlement proposent en échange le programme législatif «Swiss-lex».](#)

L'Union centrale voit dans les «revendications salariales des syndicats et les charges sociales croissantes une trop forte sollicitation pour l'économie de notre pays». Il n'est «pas surprenant», dans ces conditions, que le *chômage* s'aggrave. «La Suisse n'est plus un îlot de plein-emploi», résume l'Union centrale. Il faut «souligner très clairement que la responsabilité du gouvernement et du monde politique est engagée face au chômage élevé». Les finances de la prévoyance sociale ne sauraient être garanties par la législation; elles dépendent bien davantage «de la compétitivité et du rendement des entreprises». L'économie veut accroître sa «capacité de concurrence» afin que notre pays puisse, comme par le passé, offrir «un travail à chacun».

L'Union centrale jette un regard préoccupé sur «les faiblesses de notre assurance sociale». *L'assurance-chômage* – «conçue pendant

les années de haute conjoncture pour des périodes de haute conjoncture» – ne peut plus guère financer les prestations versées en des temps de chômage important et durable. *L'assurance vieillesse* et *l'assurance-maladie* sont menacées «par les transformations de la pyramide des âges». Les coûts de la sécurité sociale sont considérables. Les entreprises doivent souvent verser entre 25 et 35 pourcents de salaire aux diverses branches d'assurances», déplore l'Union centrale. «Les employeurs sont convaincus que la politique sociale centralisée et schématique qui a été menée jusqu'à présent ne correspond plus aux exigences de notre époque.»

L'Union centrale qui s'était prononcée «unanimentement» en faveur des accords sur l'EEE, le 13 mai, regrette le vote populaire négatif du 6 décembre. Cependant, elle n'interprète «nullement cette décision comme la volonté d'une politique isolationniste et autarcique, ou comme un rejet de l'économie de marché».

L'Union centrale s'oppose aux changements légaux proposés (Swisslex) en guise d'adaptation de l'ordre juridique suisse au droit de la CE. Ces changements ne sont dirigés «que dans une très faible mesure, déplore-t-elle, vers la revitalisation et la déréglementation». Les employeurs «ne comprennent pas, notamment, que le gouvernement et les milieux politiques exigent des entreprises les mêmes restrictions et les mêmes charges, après la décision du peuple, sans chercher à obtenir en contrepartie le libre accès au marché intérieur».

«Après le non helvétique à l'EEE, déclare l'Union centrale, le but prioritaire de notre *politique des étrangers* doit être de devenir eurocompatible.» Autrement dit, de se doter de «conditions générales plus libérales», car «face à la guerre concurrentielle des hautes technologies, les entreprises (doivent) pouvoir bénéficier de la main-d'œuvre nécessaire dans tout l'espace européen, en nombre et qualité conformes à leurs besoins, sans dépendre de distributeurs fédéraux et cantonaux».

En avril, un comité de la Commission fédérale du travail entreprend la préparation d'une *révision partielle de la loi sur le travail*. La délégation des employeurs demande notamment d'exclure «toute interdiction générale de travail de nuit pour les femmes dans l'industrie».

Contrairement aux milieux parlementaires compétents, l'Union centrale affiche son opposition catégorique à «toute *législation sur le salaire minimal* (...), ainsi qu'à l'élargissement de la *déclaration de force obligatoire* des conventions collectives de travail».

*L'assurance-maladie*, note l'Union centrale, «est l'un des principaux sujets du débat politique». L'initiative populaire du concordat des caisses-maladie, dite «pour une assurance-maladie financièrement supportable», également combattue par l'Union centrale, est rejetée par le souverain. L'initiative populaire déposée par le PS et l'USS intitulée «pour une assurance-maladie» saine est activement combattue par les milieux patronaux. L'Union centrale plaide pour «davantage de concurrence, de transparence et de responsabilité individuelle dans le système de l'assurance-maladie». Elle rejette également «l'Initiative populaire pour l'extension de l'AVS et de l'AI», déposée par le PSS et l'USS, notamment parce qu'elle ne tient pas compte des «conséquences financières de l'évolution démographique».

*L'Organisation internationale des employeurs* intensifie les contacts avec des organisations d'employeurs nouvellement constituées dans les anciens pays d'Europe de l'Est et poursuit ses efforts en Afrique du Sud «dans la perspective de la création d'une organisation patronale non raciale». ■